

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

----

---  
ATTRIBUTION SUBVENTION  
AUX ASSOCIATIONS  
2023.52

**L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Date de convocation du Conseil d'administration : 09 juin 2023**

**Etaient présents :** Mme VINCENT  
Mmes BASTIAN, KAMANDA, GALY, SIMULA  
MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER

**Etaient absents représentés :** Procuration de M. CORNEC à M. FOURNIER

**Etaient absents excusés :** M. BLOUIN, Président  
Mmes BOCCARD, KEFFIF  
M. PERILLON

**Secrétaire de séance :** Mme SIMULA

Après en avoir délibéré par 9 voix pour (Mmes VINCENT –BASTIAN – KAMANDA – GALY – SIMULA et MM. COCHINAIRE – DEGUIN– FOURNIER – CORNEC), le Conseil d'administration,

Le C.C.A.S est invité à voter l'attribution des subventions suivantes :	Subventions 2023
Club spéléo GAILLARD	500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
074-267400448-20230616-2023\_52-BF  
Date de télétransmission : 19/07/2023  
Date de réception préfecture : 19/07/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président,  
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de Séance,  
Catherine SIMULA

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 19/07/23

de sa mise en ligne le : 21/07/23

